



VOTRE DROIT D'AVOIR UN INTERPRÈTE

Your Right to an Interpreter

QUAND AI-JE LE DROIT D'AVOIR UN INTERPRÈTE?

Vous avez le droit d'avoir un interprète si vous avez besoin que quelqu'un comprenne ce qui se passe. Une agence du gouvernement fédéral ou d'état doit mettre à votre disposition un interprète si votre anglais est limité. Cela inclus la plupart des bureaux gouvernementaux, des écoles, des tribunaux, des hôpitaux, des bureaux de polices, des départements de feu et des agences non lucratives.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR AVOIR UN INTERPRÈTE?

- Demandé-le. Vous pouvez dire : **“I need a French interpreter.”**
- Si l'agence refuse, dites-leur que la loi vous permet d'obtenir un interprète lorsque vous en faites la demande. **Montrez leur la version anglaise de cette fiche d'information.**

COMBIEN DE TEMPS DEVRAIS-JE ATTENDRE POUR AVOIR UN INTERPRÈTE?

Obtenir un interprète ne devrait pas être assez long pour vous faire perdre un bénéfice ou vous faire manquer une date limite. Prenez en note combien de temps il vous a prit pour obtenir un interprète.

QUI PAYE POUR CE SERVICE?

C'est l'agence là où vous avez fait la demande de ce service.

QUE FAIRE SI L'AGENCE ME DIT D'AMENER MON PROPRE INTERPRÈTE?

Il est illégal pour une agence de vous demander d'avoir votre propre interprète.

- Demandez pour un interprète. S'il ne vous offre pas ce service, faites une plainte par écrit. Gardez une copie.
- Vous avez le droit d'amener votre propre interprète, si vous le désirez, mais une agence peut décider d'utiliser leur propre interprète.
- Un enfant ou une personne mineure ne peut être un interprète.



QUE DOIS-JE FAIRE SI JE NE PEUX PAS COMPRENDRE L'INTERPRÈTE?

Vous avez le droit d'avoir un interprète que vous pouvez comprendre.

- Si vous ne comprenez pas votre interprète, demandez-lui d'expliquer ou de répéter ce qu'il a dit. Ne soyez pas gêné de demander des questions.
- Si vous ne pouvez toujours pas comprendre, mentionnez-le à l'agence.

QUEL EST LE RÔLE D'UN INTERPRÈTE?

Le rôle d'un interprète est de vous dire dans votre langue ce qui se dit. **L'interprète n'est pas un avocat.** Il ne peut pas vous aider avec le problème, il peut seulement vous aider à communiquer. L'interprète doit être neutre et égal. L'interprète doit garder vos informations privées.

QUE FAIRE SI MON INTERPRÈTE NE RESPECTE PAS SON RÔLE?

Faites une plainte écrite à l'agence. Si vous avez besoin d'aide, appelez le bureau d'aide judiciaire.

QUE FAIRE POUR LA TRADUCTION DE DOCUMENTS?

Une agence doit traduire les documents importants et cela gratuitement dans un temps raisonnable. Cela inclus les avis, les applications ainsi que d'autres documents importants.

POURQUOI AI-JE LE DROIT D'AVOIR UN INTERPRÈTE?

La discrimination linguistique est une discrimination d'origine nationale. C'est une discrimination basée sur le pays d'où vous venez.

- Le droit à un interprète est un **DROIT CIVIL**.
- Si une agence fédérale ne vous offre pas un interprète, cela peut être considéré comme une discrimination d'origine nationale sous le Titre VI de la Charte des droits Civils de 1964.
- Toute agence du Minnesota doit offrir le service d'un interprète selon la Charte des droits humains du Minnesota.



QUE DOIS-JE FAIRE SI LE SERVICE D'INTERPRÈTE N'EST PAS FOURNI OU SI UNE AGENCE ME DIT D'AVOIR MON PROPRE INTERPRÈTE?

- Prenez le nom et une carte d'affaire de cette personne ou de cette agence.
- Parlez avec un superviseur.
- Écrivez une lettre pour vous plaindre à:
 - Le directeur de l'agence ou l'unité des droits civils;
 - Le département des droits humains du Minnesota, et;
 - L'agence fédérale qui finance cette agence ou bien le département de justice des États-Unis.
- Écrivez une lettre au maire, au gouverneur, à votre État ou à votre représentant local.
- Prenez en note à qui vous avez parler et quand. Gardez une copie de toutes ces lettres.

Dans le comté de Hennepin, appelez l'aide judiciaire de Minneapolis : (612) 334-5970